FICHE PRÉVENTION

RISQUE CHIMIQUE

07



DESCRIPTION DU RISQUE

REGLEMENTATION

Les **règles générales de prévention** des risques dus aux **agents chimiques dangereux (ACD)** (articles R. 4412-1 à R. 4412-57) ;

Les règles particulières applicables aux **agents chimiques dangereux** définis réglementairement comme **cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction** (CMR) (articles R. 4412-59 à R. 4412-93) ;

Les **valeurs limites d'exposition professionnelle** (VLEP) et les **valeurs limites biologiques** (VLB) pour certains agents chimiques (articles R. 4412-149 à R. 4412-152) ;

Conformément aux dispositions de l'article R 4212-1 du code du travail : Le maître d'ouvrage conçoit et réalise les bâtiments et leurs aménagements de façon à ce que **les locaux fermés** dans lesquels les travailleurs sont appelés à séjourner soient conformes aux **règles d'aération et d'assainissement** prévues aux articles R 4222-1 à R 4222-17.

Définition :

Le risque chimique est un risque lié à l'utilisation d'un agent chimique (solvants, poussières, gaz…). C'est le résultat de l'exposition à un agent chimique d'origine professionnelle ou non, lors d'activités de nettoyage, de maintenance, de production. Un agent chimique est dangereux lorsqu'il a un effet néfaste sur la santé et l'environnement.

Situations exposantes :

Les produits chimiques sont présents dans tous les secteurs d'activités et peuvent se présenter sous différentes formes :

- ⇨ Solides : poussières de bois, métaux…
- ⇨ Liquides : encres, solvants, dégraissants…
- ⇨ Gazeux : gaz d'échappement, fumées de soudure…

Ils peuvent être utilisés en tant que **substances pures ou en mélange mais aussi émis par un procédé** (combustion, dégradation) et devenir des fumées, poussières, vapeurs, gaz ou brouillards.

LES RISQUES POUR LA SANTE

3 voies de pénétration pour les produits chimiques

Par contact
=
Voie percutanée : les parties découvertes (mains, visage, yeux, cou bras) et la peau en contact avec les vêtements contaminés



Par inhalation
=
Voie respiratoire



Par ingestion
=
Voie digestive, notamment en fumant, buvant ou mangeant sur le lieu de travail



La nature des effets des produits chimiques sur la santé dépend de plusieurs paramètres :

- ⇨ La **toxicité du produit chimique** et sa **nature,**
- ⇨ Les **voies d'absorption** par l'organisme,
- ⇨ La **fréquence** et la **durée de l'exposition,**
- ⇨ L'état de santé de la personne concernée.

Une exposition à des produits chimiques pourra entrainer :



⇨ **Intoxication aigue** : **Effet toxique instantanée**
Dans le cas d'une intoxication brève et de courte durée, type brûlure, irritation, perte de connaissance, détresse respiratoire



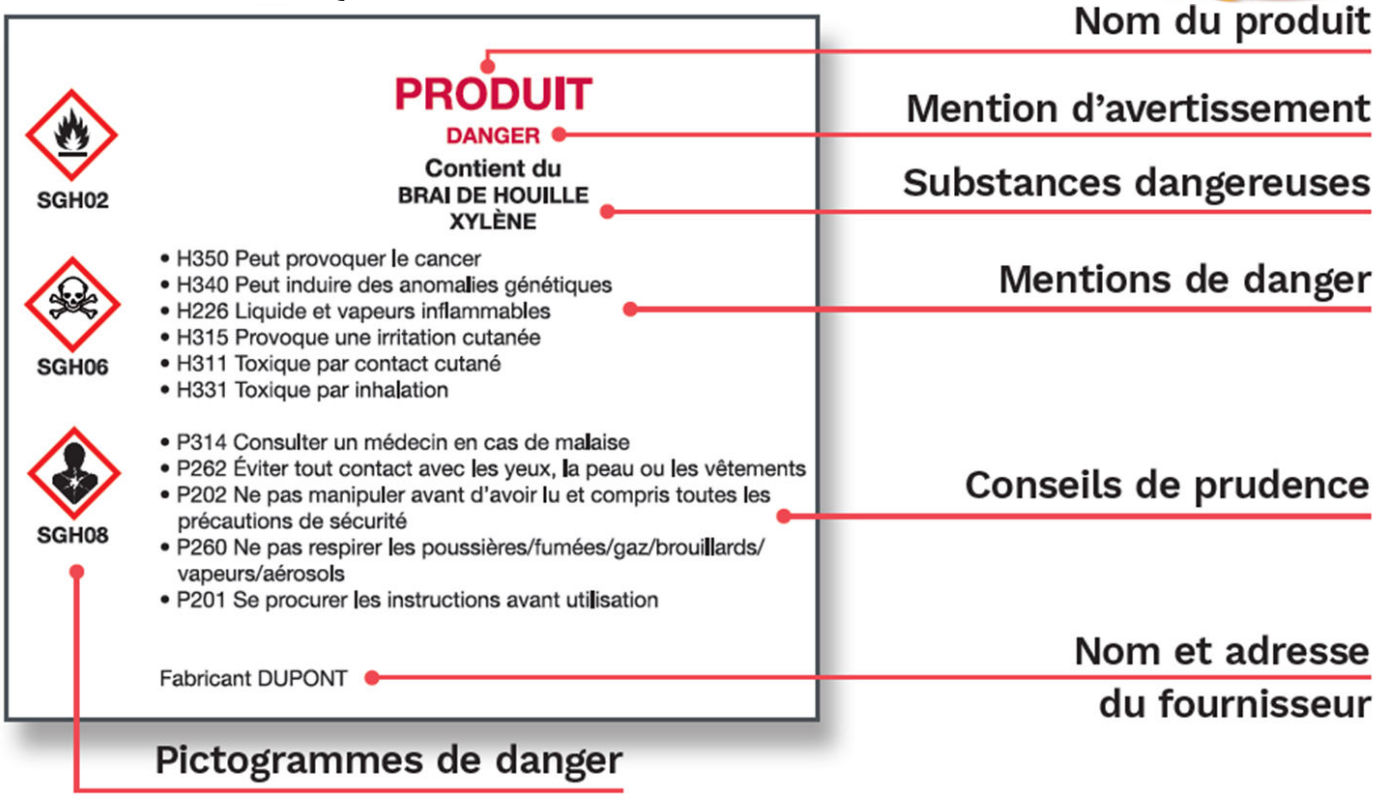
⇨ **Intoxication chronique** : **Effet toxique à long terme : exposition répétée, même à faible dose**
eczéma, asthme, insuffisance rénale, troubles de la fertilité, cancer…

Les pathologies dues à une exposition aux produits chimiques peuvent apparaitre.

COM_022 — Date d'application : 06/11/2026



SAVOIR LIRE L'ETIQUETTE



DANGERS POUR LA SANTE

TOXIQUE OU MORTEL
Peut tuer ou empoisonner rapidement, même à faible dose

NUIT GRAVEMENT A LA SANTE
-Peut être cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction
-Peut altérer le fonctionnement de certains organes
-Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
-Peut provoquer des difficultés respiratoires

ALTERE LA SANTE
-Empoisonne à forte dose
-Irrite les yeux, la peau ou les voies respiratoires
-Provoque des allergies cutanées (ex : eczémas…)
-Provoque des somnolences ou des vertiges

CORROSIF (peau et yeux)
Provoque des brûlures de la peau et ou des yeux en cas de contact ou de projection

DANGERS PHYSIQUES

EXPLOSIF
Peut exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou de frottements

INFLAMMABLE
Peut s'enflammer au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, de l'air et/ou de l'eau

COMBURANT
Peut provoquer ou aggraver un incendie ou provoquer une explosion en présence de produits inflammables

GAZ SOUS PRESSION
Peut exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, liquéfiés, dissous). Les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent provoquer des brûlures ou des blessures liées au froid

CORROSIF (métaux)
Peut attaquer et détruire les métaux

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

DANGEREUX POUR LE MILIEU AQUATIQUE
Provoque des pollutions, des effets néfastes sur les organismes aquatiques (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques…)

ALTERE LA COUCHE D'OZONE
Détruit l'ozone dans la haute atmosphère

COM_022 — Date d'application : 06/11/2026

LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

La Fiche de Données de Sécurité (FDS) est un document qui fournit des explications sur les risques de santé liés à l'exposition ou l'utilisation de produits dangereux et sur l'utilisation et les précautions à prendre lors de la manipulation desdits produits.

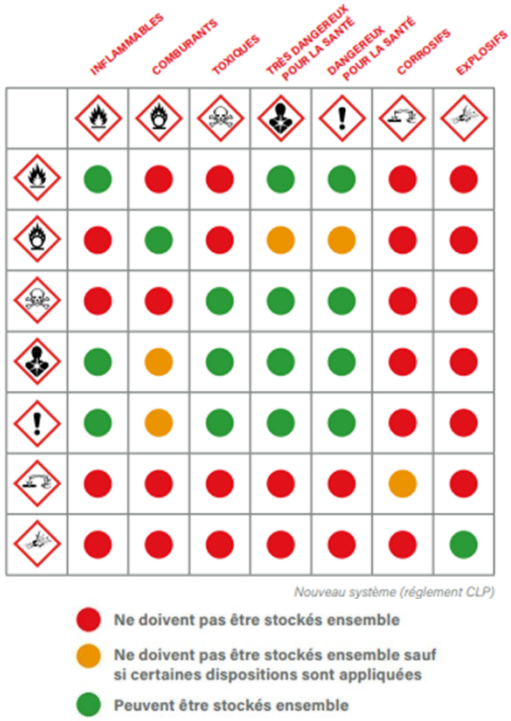
Ne pas confondre avec les fiches techniques qui renferment souvent des illustrations ou des photographies permettant de distinguer rapidement le produit sur un étal et éviter ainsi des erreurs. La lecture d'une fiche technique de produit s'ensuit obligatoirement par la lecture de sa FDS.

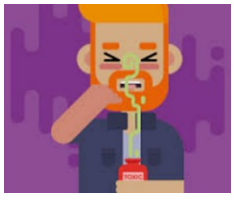


- ⇨ Etablie par le fabricant ou le fournisseur, obligatoirement rédigée en français, la FDS est un document réglementaire associé à tout produit chimique.
- ⇨ La FDS permet à l'employeur d'évaluer les risques chimiques, de les inscrire dans le Document Unique de l'Evaluation des Risques et de mettre en place des mesures préventives contre les accidents et les maladies professionnelles.
- ⇨ La FDS permet d'identifier les produits dits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) afin de les remplacer par des produits moins nocifs.

LE STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

- ⇨ Limiter l'accès au stockage aux seules personnes formées et autorisées
- ⇨ Les produits doivent être stockés sur bac de rétention en respectant les incompatibilités de stockage
- ⇨ Tenir à jour un état des stocks et mettre en place un affichage (plan de localisation des produits stockés) pour éviter les stockages sauvages ou stocks-tampons trop importants
- ⇨ Posséder la FDS de chaque produit stocké
- ⇨ Respecter les dates de péremption des produits et mettre en place une procédure d'élimination
- ⇨ Disposer dans le local de stockage, d'un produit absorbant approprié aux produits stockés
- ⇨ Veiller à ce que l'étiquetage soit présent et lisible
- ⇨ Vérifier l'état et l'intégrité du contenant
- ⇨ Ranger, si possible, les liquides sous les solides





Reconditionnement

- ⇨ Ne jamais utiliser de contenants alimentaires
- ⇨ Identifier et réétiqueter à l'identique chaque contenant

Le local où sont stockés les produits chimiques doit être considéré comme un local à pollution spécifique, la ventilation doit permettre un renouvellement d'air suffisant. Elle peut être naturelle (ouvertures permettant la circulation de l'air) ou mise en place d'une ventilation mécanique.

Porter une attention à la ventilation des locaux de stockage contenant des produits inflammables, comburants, explosifs ou toxiques par inhalation.

COM_022 — Date d'application : 06/11/2026

CONSEILS DE PREVENTION

EVALUER LES RISQUES

- ⇨ **Identifier les produits** présents dans l'entreprise en réalisant un **inventaire des produits** utilisés et demander les FDS à jour des produits, **identifier les agents** chimiques **émis** (à noter, pour ces derniers, il n'existe pas de FDS)
- ⇨ **Hiérarchiser les risques potentiels** en fonction de la dangerosité des produits sur la santé, le risque incendie et le risque environnement.
- ⇨ Compléter l'évaluation des risques par l'observation des procédés d'utilisation, les modes d'exposition, les quantités utilisées, les protections collectives mises en place, les fréquences d'exposition et quantifier par une métrologie.

MISE EN PLACE ET EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

- ⇨ **Suppression ou substitution** des produits ou procédés dangereux par d'autres **produits ou procédés moins dangereux**. Dans le cas où des produits CMR sont utilisés, leur substitution est une obligation règlementaire quand elle est techniquement possible (**article L4121-2 du code du travail**).
- ⇨ Dans le cas où la suppression ou la substitution ne sont pas possible, des a**ctions** doivent être alors **mises en place** pour permettre de **réduire le risque au niveau le plus bas possible**, le nombre de salariés exposés, la fréquence et la durée d'exposition.
- ⇨ Prioritairement, mise en place de **protections collectives**, type cabine d'aspiration, travail en vase clos…, suivi de protections individuelles puis formation et information des salariés sur les bonnes pratiques et réalisation de notices aux postes de travail.

EVALUER LA DEMARCHE DE PREVENTION

- ⇨ Suivi et mise à jour de l'inventaire des produits
- ⇨ Contrôler l'efficacité des actions menées et leur pérennité,
- ⇨ Réviser la démarche de prévention.

Les résultats de l'évaluation du risque chimique ainsi que les FDS doivent être transmis au médecin du travail (article R4624-4 du code du travail) et doivent être intégrés au DUERP de l'entreprise.

CONTROLE DE PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

Il est obligatoire pour l'employeur de procéder à un **contrôle régulier des risques chimiques** dans certains cas :

- ⇨ Pour les **ACD** (agents chimiques dangereux) et **CMR** (agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) dont la **valeur d'exposition professionnelle est réglementée**, au moins **une fois par an** ou lors d'un **changement** pouvant augmenter l'exposition des salariés à ces substances.
- ⇨ Pour les **ACD** dont la valeur d'exposition professionnelle n'est **pas réglementée**, des contrôles réguliers doivent également être effectués.

Cadre d'intervention du CIST47 :

- Accompagnement dans l'évaluation du risque chimique : présentation du logiciel SEIRICH
- Accompagnement sur des mesures de prévention
- Prélèvements d'atmosphère : poussières, fumées, solvants…
- Prélèvements surfaciques
- Sensibilisations du personnel sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques

Documentation et outils

INRS ED 6150: travailler avec des produits chimiques. Pensez prévention des risques !

INRS ED 695 : principes généraux de ventilation

INRS ED 6485: démarche d'évaluation des risques chimique. Méthode développée pour le logiciel SEIRICH

www.crp.cnrs.fr

COM_022 — Date d'application : 06/11/2026